



Direction Générale des Impôts

# LA CFU

ENTRE EN VIGUEUR LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2023



@BiBa Consulting

**VOUS ÊTES UN PARTICULIER, UNE ENTREPRISE, VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE  
D'UN TERRAIN, D'UNE MAISON, D'UN BÂTIMENT...**

**LA CONTRIBUTION FONCIÈRE UNIQUE\*  
VOUS CONCERNE**



Retrouvez toutes les informations utiles sur la CFU auprès des services de la DGI (DGE, centres et bureaux des Impôts, Services de Gestion des Affaires Domaniales), sur le site internet de la DGI et sur ses pages Facebook et twitter :

**www.dgi.ga -  Direction Générale Des Impôts Gabon**

** www.dgi.ga -  066 14 27 12 / 066 00 51 84 / 074 08 44 30**

** Direction Générale Des Impôts Ga**

\* Est concerné, tout bien pour lequel existe un titre foncier, une réquisition d'immatriculation, un acte de cession ou un décret d'attribution.